

# Réunion des présidents de CLE du nord du bassin

Mâcon, le 16 mars 2016

## **DELIBERATION DU COMITE NATIONAL DE L'EAU DU 15/12/2015 SUR LE FONCTIONNEMENT DES CLE**

## 4 réunions sur les SAGE et les CLE du groupe « gouvernance » du CNE fin 2015

Des **propositions du CNE** sur :

- La procédure d'élaboration et de révision des SAGE
- L'articulation de la CLE et du SAGE avec le comité de bassin, la structure porteuse et les acteurs de l'aménagement du territoire
- L'organisation de la CLE
- La composition des CLE

**Suites à donner** en préparation : **instruction ministérielle** et **modifications du code de l'environnement**

- Délais de **6 ans pour approuver le SAGE** à partir de l'arrêté de composition de CLE
  - > modification du code de l'environnement
  - > cohérent avec la politique du bassin : élaborer des SAGE dans un délai raisonnable (moyenne bassin = 7 ans) en ciblant les travaux sur les principaux enjeux du territoire
- **Simplifier la procédure de révision du SAGE**
  - > Remplacer l'enquête publique par une mise à disposition dématérialisée (sauf décision contraire du préfet ou de la CLE)
  - > modification du code de l'environnement

## Concernant l'articulation SAGE / comité de bassin / structure porteuse / aménagement du territoire

- **SAGE et comité de bassin**
  - Représentation ès qualité des CLE dans les comités de bassin
  - Associer les CLE aux commissions territoriales de bassin
  - Conférence des présidents de CLE
- **SAGE et structure porteuse**
  - Cohérence entre périmètre du SAGE et territoires couverts par la structure porteuse à intégrer dans les SDCI et la SOCLE
- **SAGE et aménagement du territoire**
  - Commission thématique « aménagement du territoire » de la CLE

- Instituer un **bureau de CLE** représentatif des parties prenantes
- Formaliser une **délégation au Bureau** pour émettre les avis de la CLE
- Mettre en place des **commissions thématiques**
- Inviter aux réunions des personnes non membres de la CLE dont les compétences sont utiles à la réflexion
- Animer en mode **gestion de projet** (rétro planning...)
  - > déjà largement pratiqué dans notre bassin
  - > instruction en préparation

- Prévoir un dispositif de **formation des membres de la CLE**
  - > l'instruction demanderait à l'agence de conditionner ses financements
  - > sujet à examiner dans le cadre de la préparation du 11<sup>e</sup> programme
- Définir des **règles d'assiduité en CLE** (relances, publication de l'assiduité des membres de la CLE)

## Concernant la composition de la CLE

- **Adapter la composition** de chaque CLE **aux enjeux du territoire**
- Confirmer la possibilité de désigner de façon **non nominative** les membres de la CLE

-> instruction aux préfets